

Communiqué de presse
Moov Bénin reporte le deadline pour l'utilisation des cartes de recharge Telecel : une nouvelle intervention efficace de la LDCB en faveur des consommateurs.

Suite au communiqué de Moov Bénin fixant au 15 Janvier 2007 la date limite d'utilisation des anciennes cartes de recharge Telecel, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) a été saisie de la plainte de nombreux consommateurs, individus comme institutions, qui détiennent encore une quantité assez considérable de cartes de recharge Telecel.

Après avoir évalué les préjudices que cette situation pourrait causer aux consommateurs du fait du délai assez court pour épuiser lesdites cartes, la LDCB a adressé à Moov Bénin, par le biais d'une correspondance en date du 05 Janvier 2007, des propositions de solutions alternatives devant éviter de pénaliser les consommateurs dont elle a à charge de protéger les droits et intérêts. Au nombre de ces propositions figuraient la prorogation du délai annoncé ou le remplacement des anciennes cartes Telecel par celles de Moov.

Aussi, une séance de travail tenue le 12 Janvier 2007 à la Direction commerciale de cet opérateur GSM a t-elle permis à Moov et à la LDCB d'échanger sérieusement sur la question.

En réponse à cette intervention de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin, Moov Bénin a reporté au 31 mars 2007 la date limite pour l'utilisation des cartes de recharge Telecel.

La LDCB tient donc à rassurer les consommateurs quand à son engagement à défendre leurs droits et à protéger leurs intérêts.

Elle les invite par cette même occasion à formuler des plaintes écrites et à se mobiliser autour d'elle pour des actions d'envergure et des résultats plus grands cette année.

Fait à Cotonou le 23 Janvier 2006
Le Président,

Romain Abilé HOUEHOU